

Région de Midden-Waasland

Région :	Flandre
Pays :	Belgique
Population :	160 000 habitants
Unités d'occupation	67 000
Superficie :	257 km ²
Densité :	621 habitants/km ²
Prédominance du territoire :	Rural et urbain

CONTEXTE D'APPLICATION :

La tarification incitative (TI) a été implantée en Flandre, et notamment dans les cinq municipalités de Midden-Waasland (MIWA), en réponse à une crise des lieux d'enfouissement.

Désormais lourdement taxés et réglementés, l'implantation de nouveaux sites d'enfouissement est rendue difficile, voire presque impossible depuis les années 1990. Cette mesure encourage alors une transition de la GMR vers l'incinération des déchets, qui est également fortement taxée, et la mise en valeur des matières résiduelles. Conséquemment, la collecte sélective du papier-carton, du verre, et du plastique-métal-carton multicouches (PMC) est implantée dès 1996.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

En Belgique, les régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale) sont responsables de la réglementation concernant la GMR alors que les municipalités et villes ont l'obligation d'instaurer le système. En 2011, la Flandre adopte une nouvelle législation qui incite les villes et municipalités à atteindre des objectifs de réduction des matières résiduelles éliminées. Le seuil de 100 kg/habitant en 2030 est visé comme objectif pour le secteur résidentiel. Pour y parvenir, une obligation de tri à la source de certaines matières (ex. matières organiques, papier-carton, verre, contenants de plastiques-métaux-cartons multicouches (PMC)) est imposée aux citoyens et aux ICI. La réglementation municipale de l'intercommunale de Midden-Waasland a été ajustée pour permettre la mise en œuvre de la loi régionale de Flandre. Le système de TI est alors progressivement déployé : l'implantation de la TI a lieu en 2019.

CARACTÉRISTIQUES :

MODALITÉS DES COLLECTES	
Collectes offertes sur le territoire	4 collectes en porte-à-porte: déchets, matières organiques, papier-carton, contenants multicouches de PMC.
Fréquence	Déchets: 1x/ 2 semaines, aucune variation saisonnière Matières organiques : 1x/ 2 semaines; aucune variation saisonnière PMC : 1x/ 2 semaines; aucune variation saisonnière Papier-carton : 1x/ mois, aucune variation saisonnière

MODALITÉS DES COLLECTES

Équipement de collecte	Déchets: Bacs de 40, 120 ou 240 L; Multilogements : bacs de 660 L, 1100 L ou conteneurs; Matières organiques : Bacs de 40, 120 et 240 L; Papier-carton : Boîtes en carton, conteneurs pour les multilogements, points d'apport volontaire (PAV); PMC : Sacs bleus, conteneurs pour les multilogements, PAV.
Autres informations	• PAV pour le verre et les textiles; • MIWA n'est pas responsable des matières résiduelles des ICI qui répondent directement à l'organisme du gouvernement de Flandre régissant les programmes de récupération (OVAM) concernant l'atteinte de leurs objectifs en GMR.

TARIFICATION INCITATIVE

Type de contenant	Bac roulant
Voie de collecte	Déchets
Secteur de génération visé	Résidentiel
Approche et système de tarification incitative	Approche selon le volume, la fréquence, le poids et la connaissance incitative / récompense
Dispositif utilisé	Puces RFID sur les bacs de déchets; Système de pesée sur les camions; Application SULO affichant pour les clients, le jour même, le poids des déchets collectés et le coût associé; Logiciel d'inventaire des bacs; Cartes d'accès aux conteneurs pour les utilisateurs de grands multilogements.
Tarification (2024)	Collecte de déchets – Poids, fréquence et volume Poids • 0,34 \$ par kg pour les 100 premiers kg/hab • 0,44 \$ par kg dépassant 100 kg/hab Fréquence et volume • Bac 40 L : 0,22 \$/collecte • Bac 120 L : 0,44 \$/collecte • Bac 240 L : 0,88 \$/collecte Collecte de conteneurs des grands multilogements • Facturation selon levées et volume seulement

TARIFICATION INCITATIVE

Autres informations

- En 2015, MIWA a tenté d'implanter une TI en facturant 2,57 \$ pour chaque sac d'ordures de 60 L, mais les quantités éliminées n'ont pas diminué de façon significative;
- La TI s'applique à la collecte des déchets seulement. Il est prévu que ce soit éventuellement le cas pour la collecte des matières organiques.
- Le verre est récupéré en points d'apport volontaire seulement.

ÉTAPES D'IMPLANTATION :

1. Implantation de la collecte sélective (séparation du papier-carton, contenants de métal et plastique, plastique-métal-carton multicouches);
2. Modification du cadre réglementaire de Flandre ayant pour objectif une réduction des matières éliminées;
3. Planification du modèle de TI : besoins, résultats attendus, etc.;
4. Annonce de l'implantation du système de TI de MIWA deux ans au préalable;
5. Investissements en ressources humaines, en services à la clientèle et en technologies;
6. Création des comptes d'utilisateurs en ligne et application mobile.

MESURES DE COMMUNICATION :

- Campagne de sensibilisation dans les médias imprimés, médias sociaux, site web dédié, dépliants par la poste, tournée des événements publics ;
- Messages axés sur la protection de l'environnement et la réduction des coûts pour les utilisateurs qui font le tri;
- Information claire sur des enjeux pratiques : données sur les matières éliminées, astuces pour le tri;
- Connaissance incitative : une facture électronique détaillée deux fois par an et information disponible sur une application mobile le jour de la collecte;
- « Récompense selon ce qu'on jette » : le jeu *MIWA My Waste* permet de gagner des points, en fonction de la performance, qui peuvent être échangés pour la participation à des ateliers, des concours ou des rabais de commerçants.

DEGRÉ D'EFFORT NÉCESSAIRE :

- Mise à jour des données sur les adresses, types d'habitation, nombre d'occupants (protocole pour accéder au registre national)
- Campagne étendue de communications avec les usagers
- Remplacement des sacs de déchets par des bacs de MIWA avec puces RFID;
- Implantation des logiciels de pesée, d'information et de facturation électronique et formation des employés.

COÛTS ENGENDRÉS :

Période d'amortissement des coûts de TI : **3 à 4 ans**

Coûts réduits d'incinération : **aucune hausse de taxes**

CONTRAINTES ET SOLUTIONS :

CONTRAINTES RENCONTRÉES	SOLUTIONS APPORTÉES OU ENVISAGÉES
Résistance de citoyens au système de tarification	→ Campagne d'information claire et tous azimuts Centre d'appels pour traiter les plaintes
Non-paiement de la facture de collecte	→ Cessation de la collecte à cette adresse après plusieurs avis, puis reprise lorsque les factures sont payées (arrêt de courte durée n'engendrant pas de problème de dépôts sauvages importants)
Difficulté à peser les conteneurs des grands multilogements	→ Facturation en fonction du volume et des levées seulement

PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS :

- Diminution des quantités éliminées moyennes de 163 kg/hab à 99 kg/hab entre 2019 et 2022 (-39 %);
- En 2022, seulement 38 % des matières collectées en porte-à-porte sont des déchets (contre 61 % en 2019);
- Augmentation des contenants de métal et plastique récupérés de 13 kg/hab à 26 kg/hab en trois ans;
- Augmentation des MO récupérées de 31 kg/hab à 59 kg/hab en trois ans;
- Peu de dépôts sauvages observés depuis l'implantation de la TI ou lorsque le service de collecte est interrompu en raison du non-paiement.

FACTEURS DE SUCCÈS :

- Consacrer 80 % des ressources à la planification;
- Déployer le plan et le maintenir malgré les résistances;
- Adhésion de la population au tri à la source selon l'échelle de Landsink (équivalent du 3RV) et au principe du pollueur-payeur.